



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

DATE DE LA CONVOCATION
21/02/2024

L'an Deux Mille vingt et le 26 février à 19 heures 30 quatre

DATE D’AFFICHAGE
21/02/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Patrick Bastien,

Représentés : Clarence Appell (pouvoir à Peggy Viola)

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub, Benjamin Bou Aziz, Carlos Coelho

Secrétaire de séance : Cyril Durand

DELIBERATION N°2 : Approbation du compte administratif 2023

Le compte administratif est le document retraçant les dépenses et recettes de l’année écoulée. Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

	Section d’investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	281 388.92 €	953 244.35 €	1 234 633.27 €
Dépenses	630 062.52 €	814 346.87 €	1 444 409.39 €
Résultat	- 348 673.60 €	138 897.48 €	- 209 776.12 €

Le Maire s’étant retiré au moment du vote conformément à l’article L2121-14 du CGCT, Frédéric Thomas, 2e adjoint au Maire, procède au vote du Compte administratif.

Le conseil municipal, après le retrait de M. le Maire et après avoir délibéré, approuve à l’unanimité le compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Fait à le MONTCEL, le 26/02/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Cyril DURAND